

Message reçu sur la messagerie :

Madame, Monsieur,

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, vous allez élire vos représentants aux différentes instances de consultation, nationales et locales, au sein desquelles se déroule le dialogue social.

Nous vous invitons dès maintenant à accéder à votre espace électeur à partir du site du ministère : www.education.gouv.fr/electionspro2018. Vous pourrez ainsi :

- 1- définir votre mot de passe personnel électeur (à utiliser pour voter à partir du 29/11)
- 2- consulter les scrutins auxquels vous êtes appelé(e) à participer ainsi que votre profil électoral

En suivant le lien on arrive sur cette page ci-dessous

education.gouv.fr

Entrez votre recherche ici

sur education.gouv.fr sur tous les sites de l'éducation

LE SYSTÈME ÉDUCATIF | ÉCOLE | COLLÈGE | LYCÉE | POLITIQUE ÉDUCATIVE | CONCOURS, EMPLOIS, CARRIÈRES | LE B.O. | ETUDES & S

EN CE MOMENT | Recrutement | Évaluations | Plan pauvreté | Numérique | Lycée pro | Bac 2021 | Plan mercredi

Accueil > Concours, emplois et carrières

Concours, emplois et carrières

Élections professionnelles 2018

Du jeudi 29 novembre au jeudi 6 décembre

PARTAGER CET ARTICLE

1,2 millions de personnes relevant principalement du ministère de l'Éducation nationale sont appelés à voter par Internet du 29 novembre au 6 décembre 2018. Ils désigneront, pour un mandat d'une durée de quatre ans, leurs représentants aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires ainsi qu'au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes académiques, interdépartementales et départementales.

Qui vote ?
Les scrutins et les modalités de vote qui vous concernent
Le vote par internet en 5 étapes
Aide et assistance aux électeurs
Les instances de dialogue social
L'organisation des élections professionnelles
Les questions-réponses

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
Du 29 novembre au 6 décembre
votons pour élire nos représentants

Vote par internet : mon espace électeur

- Créer mon mot de passe électeur
- Consulter mes scrutins

Je me connecte à mon espace électeur

Je me connecte à mon espace électeur

Guide pour les chefs d'établissement, directeurs d'école et responsables de structure

Télécharger le guide d'accompagnement pour l'organisation des élections et la distribution du matériel de vote pour voter par internet

EN SAVOIR PLUS

IMPRIMER

C'EST PRATIQUE

CONSULTEZ LES DES VACANCES S

CALENDRIER SCOLA

CALENDRIER SC

DÉCOUVRE
SERVI
EN LIC

TOUS LES SER

LE HANDI
TOUS CONC

Espace électeur

Veuillez saisir votre adresse de messagerie professionnelle

✉ Adresse de messagerie professionnelle

exemple : prenom.nom@ac-academie.fr

CONTINUER

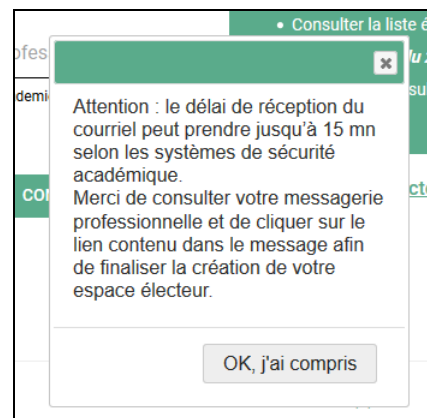
Accédez à votre espace électeur pour :

- Consulter votre profil (à partir du 11/10/2018 10:00)
- Consulter les scrutins auxquels vous pouvez voter (à partir du 11/10/2018 10:00) et leurs listes de candidats (à partir du 05/11/2018 12:00)
- Consulter la liste électorale (à partir du 11/10/2018 10:00)
- Voter (à partir du 29/11/2018 10:00)
- Consulter les résultats (à partir du 07/12/2018 11:59)

[Tutoriel électeur](#) (lecture compatible ordinateur)

Je clique ici ... et j'arrive là :

Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle, une fenêtre apparaît alors :



Je clique sur OK, j'ai compris et je regarde dans ma messagerie professionnelle.

Quelques minutes après je reçois un mail :

Bonjour,

Pour créer votre mot de passe personnel électeur en toute sécurité, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/creation-compte-etape2.htm?token=UNGJQU>

Pour toute question, n'hésitez pas à consulter la page dédiée aux élections professionnelles : www.education.gouv.fr/electionspro2018

Cordialement,
L'équipe chargée des élections professionnelles 2018

Je clique sur le lien comme demandé, et une fenêtre s'ouvre dans mon navigateur

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Elections professionnelles 2018 AIDE

Création de mon mot de passe

Créez votre mot de passe personnel électeur qui devra contenir entre 8 et 24 caractères, au moins une minuscule, une majuscule, un chiffre, et doit être différent de votre adresse de messagerie professionnelle.

Conservez précieusement ce mot de passe qui vous sera demandé à chaque connexion sur le portail électeur et sera nécessaire pour le vote.
En cas de perte ou d'oubli, vous aurez la possibilité de demander un nouveau mot de passe à la connexion au portail électeur

Mot de passe personnel électeur * 👁

Confirmation du mot de passe personnel électeur * 👁

VALIDER

Je crée mon mot de passe (entre 8 et 24 caractères, au moins une minuscule, une majuscule, un chiffre) : je peux utiliser l'œil pour vérifier ce que j'ai écrit

ET JE CONSERVE SOIGNEUSEMENT MON MOT DE PASSE JUSQU'AU VOTE

En cliquant sur **Valider** une nouvelle fenêtre apparaît :

Cet espace personnalisé vous informe sur les scrutins auxquels vous pouvez participer et vous permet d'accéder à l'espace de vote.
Vous pouvez demander des informations complémentaires ou contester votre profil électeur, vos scrutins ou les listes électorales jusqu'au 14 novembre, ou contacter directement votre assistance académique.

Confirmation mot de passe ✕

Votre mot de passe est confirmé.
Conservez-le précieusement.

OK, j'ai compris

[Consulter mon profil électeur](#)
Dès le 11 octobre : affichage de vos données

[Consulter les scrutins auxquels je participe](#)
Dès le 11 octobre : affichage des scrutins
Dès le 5 novembre : affichage des listes de candidats et de leurs professions de foi pour chaque scrutin

Je clique sur **OK, j'ai compris**

Je peux alors

- ✓ consulter mon espace électeur
- ✓ consulter les scrutins auxquels je participe
 - 4 scrutins donc 4 votes (CTA, CTM, CAPA, CAPN) pour les titulaires Certifiés, Agrégés, CPE, PEPS, PSYEN

- 2 scrutins (CTA, CTM) pour les stagiaires
- 3 scrutins (CAPA, CTA, CTM) pour les PEGC
- 3 scrutins (CTA, CAPA, CAPN) pour les ATRF*
- 2 scrutins (CTA, CAPN) pour les Techniciens Recherche et Formation*
- 3 scrutins (CTA, CTM, CCP) pour les contractuels, AED, ESH

* et aussi pour les ATRF et Techniciens RF, un vote par correspondance au CT ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

- ✓ Consulter les listes électorales et vérifier que j'y figure bien

SNEFOIC